

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 21/031/2013

AILRC-FR

3 septembre 2013

Indonésie. Il faut abandonner les charges retenues contre des sympathisants de la Flottille de la liberté dans la province de Papouasie occidentale

Amnesty International appelle les autorités indonésiennes à abandonner les charges qui pèsent contre quatre militants papous arrêtés la semaine dernière pour avoir mené des activités politiques pacifiques. Les poursuites engagées à leur encontre reflètent l'incapacité actuelle du gouvernement indonésien à faire la différence entre groupes armés violents et militants pacifiques, et entre expression pacifique de points de vue et actes de violence physique.

Apolos Sewa, Yohanis Goram, Amandus Mirino et Samuel Klasjok, tous les quatre membres de la branche de Sorong du Congrès traditionnel papou (*Dewan Adat Papua, DAP*) ont été arrêtés par la police du district de Sorong dans la soirée du 28 août 2013. Ils avaient participé à un rassemblement de prière pacifique, aux côtés de centaines d'autres personnes, à l'église Maranatha de la ville de Sorong, dans la province de Papouasie occidentale. Cet événement avait été organisé en solidarité avec les militants australiens de la Flottille de la liberté, dont l'arrivée dans les eaux indonésiennes est prévue au cours des prochaines semaines. Cette visite a pour but d'attirer l'attention sur la situation des droits humains en Papouasie.

Au cours de la cérémonie, le drapeau de l'Étoile du matin, emblème interdit de l'indépendance et de l'identité papoues, a été hissé aux côtés des drapeaux des Aborigènes et des habitants des îles du détroit de Torrès. Les quatre hommes ont ensuite été conduits au poste de police de la ville de Sorong, où ils ont été interrogés sans l'assistance d'un avocat. Le lendemain, ils ont été accusés de « rébellion » (*makar*) au titre des articles 106 et 110 du Code pénal, une infraction passible de la réclusion à perpétuité. Ils ont été libérés dans l'attente de leur procès mais sont tenus de se présenter au poste de police deux fois par semaine.

Amnesty International estime que ces quatre hommes ont été arrêtés et inculpés uniquement en raison de leur militantisme politique pacifique, ces activités demeurant fortement limitées en Papouasie. Plus de 70 personnes se trouvent actuellement en détention, parfois depuis 20 ans, pour avoir assisté ou participé à des activités ou à des manifestations politiques pacifiques, ou pour les avoir mises sur pied, ou pour avoir eu en leur possession, hissé ou brandi les drapeaux indépendantistes interdits des Moluques ou de la Papouasie. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion qui, à ce titre, devraient bénéficier d'une libération immédiate et sans condition.

À Sorong, sept autres personnes sont actuellement jugées pour « rébellion » en raison de leur participation à une commémoration pacifique organisée dans le quartier d'Aimas le 30 avril 2013, la veille du 50^e anniversaire de la cession de la Papouasie au gouvernement indonésien par l'Autorité exécutive temporaire des Nations unies. Avant de procéder à leur arrestation, les forces de sécurité auraient ouvert le feu sur les manifestants. Deux hommes, Abner Malagawak et Thomas Blesia, ont perdu la vie sur place tandis que Salomina Kalaibin est morte six jours plus tard, des suites de blessures par balle à l'abdomen et à l'épaule. Aucune enquête indépendante n'a été ouverte sur ces faits.

Amnesty International demande instamment aux autorités indonésiennes de respecter les droits des Papous à la liberté d'expression et de réunion pacifique, garantis par les articles 19 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Indonésie

est partie. Les autorités doivent notamment faire en sorte que les responsables présumés de toutes les violations des droits humains commises au cours de manifestations rendent compte de leurs actes, que tous les prisonniers d'opinion soient libérés et que toutes les dispositions législatives érigeant en infraction pénale la liberté d'expression soient abrogées ou du moins modifiées, en particulier les articles 106 et 110 du Code pénal qui criminalisent la « rébellion » pacifique, et l'article 6 du règlement gouvernemental n° 77/2007 qui interdit d'arborer les symboles ou les drapeaux régionaux également utilisés par des organisations séparatistes.

L'organisation déplore également que les autorités indonésiennes continuent de restreindre l'accès des organisations non gouvernementales internationales, des journalistes internationaux et d'autres observateurs aux provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale. En entravant le libre accès à ces provinces, les autorités restreignent la diffusion d'informations indépendantes sur la situation des droits humains dans ces régions. En mai 2013, Navanethem Pillay, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, a engagé l'Indonésie à « autoriser les journalistes internationaux à se rendre en Papouasie et à faciliter la venue des rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. » La visite en Indonésie du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, initialement prévue en janvier 2013, a été reportée sine die.

Amnesty International ne prend aucunement position sur le statut politique des provinces d'Indonésie, ni sur les appels à l'indépendance. Elle estime toutefois que le droit à la liberté d'expression comprend le droit de plaider pacifiquement en faveur de référendums, de l'indépendance ou de toute autre solution politique n'impliquant pas d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.